



REGLEMENT DE LA RANDONNEE DE CYCLOTOURISME « GRAND ORB » DIMANCHE 23 AVRIL 2023

1 – Présentation générale

Le Cyclo Club de Bédarieux organise le dimanche 23 avril une randonnée de cyclotourisme. Celle-ci est ouverte aux adultes, ainsi qu'aux mineurs à condition qu'ils effectuent la randonnée avec un parent ou un adulte responsable.

Ce n'est pas une compétition : aucun classement ne sera effectué.

Elle vise à proposer une organisation de cyclisme de randonnée, selon les orientations et la réglementation définies par la Fédération française de Cyclotourisme.

En sus de l'activité physique qu'elle permet de pratiquer, elle donne également l'occasion aux participants de découvrir ou de redécouvrir les atouts touristiques et culturels des secteurs traversés.

2 – Les circuits proposés

Le C.C.B. propose 2 parcours sur route : 49 km et 86 km.

Les participants veilleront à adopter le parcours correspondant à leur niveau de condition physique.

Un ravitaillement commun aux 2 parcours sera installé.

3 – Arrivée, départ, horaires

Le départ et l'arrivée sont proposés au départ de BÉDARIEUX . Le stationnement pour les voitures est public et non surveillé : les participants veilleront à n'y laisser aucun objet de valeur et à bien verrouiller les portières.

La permanence de départ est ouverte à partir de 7h30 ; le départ s'effectue au gré de chacun jusqu'à 9h.

L'accueil à l'arrivée est assuré jusqu'à 13 heures.

4 – Inscription

L'inscription est prise avant le départ sur place. Chaque participant remplira une attestation sur l'honneur indiquant qu'il a pris connaissance du circuit et que sa condition physique lui permet de le faire.

Pour les licenciés FFCT (sur présentation de la licence), elle s'élève à 5 €.

Pour les non-licenciés FFCT, elle s'élève à 7 €. Elle est gratuite pour les mineurs accompagnés sur justification. Cette somme comprend une assurance obligatoire.

Chaque parcours est balisé (marquage temporaire au sol) et les traces GPX des parcours seront préalablement envoyées à chaque club.

5 – Prescriptions et règles de sécurité

Les participants sont en excursion personnelle : ils se déplacent **en respectant les règles du Code de la Route**. Les groupes ne devront pas excéder 20 cyclistes.

Avant de partir en randonnée, le participant aura vérifié l'état de son vélo, et aura veillé à prendre avec lui quelques objets de première nécessité : trousse de réparation incluant chambre à air de secours et pompe, petite pharmacie de première urgence, etc...